



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-37

OBJET : NON VALEURS AEP 2024

Membres en exercice : **26**
Membres présents : **25**
Membres ayant donné procuration : **1**
Votes contre : **0**
Votes pour : **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre., le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de Lias d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Kathy DUPRAT

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Kathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la liste ci-jointe s'élevant à 657 pièces pour un total de 42 852,22 € depuis la création du SETA (2016)

Après divers actes réalisés par le SGC chargé du recouvrement,

Le conseil syndical décide de procéder au mandatement au compte 6541 (Admissions en valeurs) du budget AEP de cette créance non honorée à ce jour.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

